



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires**

Metz, le 8 octobre 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'Unité Police de l'Eau

Affaire suivie par : Vincent Hennel
Tél : 03 87 28 30 87
E-mail : vincent.hennel@moselle.gouv.fr

OBJET : Dossier de déclaration concernant les travaux de restauration de zone humide sur le ban communal de Baerenthal.

Courrier de demande d'affichage en mairie.

RÉF. : VH/SGMS

PJ. : 3

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Travaux de restauration de zone humide à Baerenthal.

Ce dossier a été déposé par : Association pour la gestion des espaces agricoles en déprise dans les Vosges du Nord (AGEVON).

Je vous transmets, sous ce pli, pour information:

- un exemplaire du dossier de déclaration,
- une copie du récépissé de déclaration n°57-2021-00498, en date du 8 octobre 2021,
- une copie du courrier d'accord immédiat à la réalisation de l'opération, en date du 8 octobre 2021.

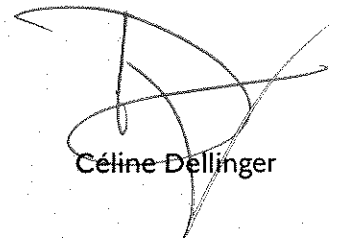
Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période d'un mois minimum, une copie du récépissé de déclaration précité. Le dossier de déclaration devra être consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de la publication.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

.../...

La responsable de l'unité de la police de l'eau



Céline Dellinger

Mairie de Baerenthal
A l'attention de Monsieur le Maire
1, rue du Printemps d'Alsace
57230 Baerenthal